



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lois

Question écrite n° 83316

Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin (Marne) appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la mise en oeuvre des lois votées, après déclaration d'urgence. En effet, selon les statistiques révélées par le rapport annuel du Sénat sur le contrôle de l'application des lois pour l'année parlementaire 2004-2005, 51 % des mesures d'application prévues par les lois votées suivant cette procédure depuis le début de la 12e législature n'avaient pas encore été adoptées au 30 septembre 2005. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement tendant à remédier à cette situation.

Texte de la réponse

L'objectif d'une publication rapide de l'ensemble des mesures nécessaires à l'application des lois fait l'objet d'une préoccupation constante de la part du Gouvernement. Une réunion interministérielle est organisée à la suite de la publication de chaque loi afin de recenser les textes nécessaires à son application et d'élaborer un calendrier prévisionnel de préparation et de publication de ces textes. Le respect de ce calendrier, qui, sauf exception dûment justifiée, ne prévoit pas de délai de publication supérieur à six mois à compter de la promulgation de la loi, est vérifié notamment au moyen d'indicateurs de suivi faisant apparaître pour chaque loi et chaque ministère le nombre de mesures prises ou à prendre. Ces indicateurs constituent un moyen efficace de sensibilisation des administrations à l'objectif de mise en oeuvre rapide des réformes adoptées par le Parlement. Un bilan destiné à mesurer les efforts accomplis est effectué tous les six mois. L'ensemble de ces mesures a contribué à une amélioration de la situation au cours des années 2004 et 2005 : au 30 juin 2004, sur 888 mesures réglementaires nécessaires pour l'application des 67 lois votées sous l'actuelle législature, le Gouvernement avait publié 369 textes, soit un taux d'exécution de 42 %. Au 30 novembre 2005, 986 décrets avaient été pris sur les 1 778 requis pour l'application des 136 lois votées, soit un taux d'exécution de 55 %.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83316

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 393

Réponse publiée le : 21 mars 2006, page 3021